

AFFAIRE N° 25. - Compte administratif 1968 et budget supplémentaire des cantines scolaires.

1°) Compte administratif 1968.

M. HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen, le Compte Administratif des Cantines Scolaires pour l'exercice 1968.

*pour copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Générales
Signé: J. Robin*

Ce compte administratif s'élève :

- EN DEPENSES ORDINAIRES A	153 526 013 Frs
- EN RECETTES ORDINAIRES A	189 699 445 Frs

et présente un EXCÉDENT de RECETTES de :

30 055 414 Frs (16 173 432 (1968) + 13 881 982, excédent de 1967)

Cet excédent sera repris au Budget Supplémentaire de l'exercice 1969.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Approuvé
Le 10 Juin, le 10 69
Le Secrétaire Général
Signé: H. Kessler*

2°) Budget supplémentaire des Cantines Scolaires pour l'année 1969.

M. HOARAU donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de budget supplémentaire pour l'année 1969.

Il s'élève en recettes et en dépenses à 50 579 061, Fra

Les recettes sont les suivantes :

- Reversement de l'A.F.E.N.M.O.	670 000 Fra	
- Part du F.A.S.O. aux dépenses de fonction- nement	9 232 500 Fra	
- Part du F.A.S.O. aux dépenses de personnel	6 111 000 Fra	
- Produit des exercices antérieurs (1968) ...	3 910 550 Fra	
- Participation de l'EDUCATION NATIONALE pour le fonctionnement	509 617 Fra	
	<u>20 523 677 Fra</u>	20 523 677 Fra
A cette somme, il convient d'ajouter l'excédent des exercices antérieurs figurant au Compte Administratif de 1968		
		<u>30 055 414 Fra</u>
Au total		<u>50 579 061 Fra</u>

Les provisions de dépenses sont les suivantes :

- Alimentation	29 553 966 Fra	
- Dépenses de Personnel	14 000 000 Fra	
- Petit matériel	1 500 000 Fra	
- Restes à payer sur exercices antérieurs	5 125 115 Fra	
- Fournitures diverses	400 000 Fra	
	<u>50 579 061 Fra</u>	
Au total		<u>50 579 061 Fra</u>

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
Saint-Maur le 21. 8. 69
Le Maire
Le Secrétaire Général
Signé : M. Kersch

Joue espe certifiée conforme
Le Directeur des Affaires Générales
Signé : P. Robin